

1^{ER} TOUR DES COUPES NATIONALES FSCF 2021-2022

DIMANCHE 5 DECEMBRE 2021
A SAINT-BRIEUC

Le 1^{er} tour des coupes nationales FSCF 2021-2022 est organisé par le CST Saint-Brieuc à la salle Steredenn - 1 rue Pierre de Coubertin à Saint Brieuc.

Délégué national : Dominique Joly
Responsable Direction de plateau : Gouiffes Yann
Responsable juges : Anne Marie Reinosé

Accueil : 8h45

La journée débutera par un recyclage **obligatoire** des juges convoqués pour la compétition. Cette session est organisée en deux temps :

1. Lecture et étude du briefing
2. Exercices de notation sur vidéo

Compétition

Appel et échauffement du premier horaire 11h00

Les éléments fournis devront être confirmés au secrétariat avant la compétition.

Les dossards seront fournis à l'arrivée en fonction des informations fournies par le fichier des inscriptions ([formulaire google form](#))

Les gymnastes devront présenter une licence de la saison en cours.

Les fiches de compétition (par agrès) seront fournies par les clubs.

ENGAGEMENT :

Les engagements sont à faire pour le **12 Novembre 2021** dernier délai en remplissant le formulaire google form <https://forms.gle/PX31QwJRNCSoiSfU7>
(Les inscriptions se font uniquement via ce formulaire)

MUSIQUE

Les musiques sont à envoyer **en même temps que les engagements** à l'adresse suivante :
celine.loubeau74@gmail.com
selon la nomenclature : Nom-Prénom-association-catégorie

QUELQUES INFORMATIONS

Application du code FIG 2017-2020 :

- ☒ Les Équipes d'associations doivent être constituées avant la compétition.
- ☒ Les associations peuvent présenter une ou plusieurs équipes d'Association (3 à 4 gymnastes) dès le 1er tour.
 - Coupe Senior : les équipes sont constituées de Seniors, Juniors, Cadettes surclassées.
 - Coupe Espoir : les équipes sont constituées de Cadettes, Minimes, Benjamins.

½ FINALES ET FINALES :

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- **Coupe Espoir** : Avoir obtenu le nombre de points suffisant à l'issue du 1er tour : Benjamins : 35 pts • Minimes : 36 pts • Cadettes 1 : 38 pts • Ou être dérogée pour le 1er tour.
- **Coupe Senior** : Avoir obtenu le nombre de points suffisant à l'issue du 1er tour : Cadettes 2 : 38 pts • Juniors : 38 pts • Seniors : 38 pts • Ou être dérogée pour le 1er tour.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le RESC Coupes Nationales :

https://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/documents/resc-gf-coupes-2021-2022_.pdf

Les commissions nationales de gymnastique féminine et masculine souhaitent modifier la procédure administrative d'inscription aux demi-finales et aux finales des coupes mixtes de gymnastique.

En effet, à réception du palmarès du 1er tour au siège de la fédération, un message sera envoyé directement aux associations ayant des gymnastes qualifiés pour le tour suivant. Les associations devront confirmer leur participation ainsi que la composition de leurs équipes, et également inscrire les juges nécessaires avant une date indiquée.

Ces engagements doivent comporter :

- ☒ les noms, prénoms, date de naissance,
- ☒ la composition des équipes d'Association et de Comité Régional

Toute absence de confirmation sera considérée comme forfait.

Aucune modification de la composition des équipes ne sera autorisée à moins d'une semaine de la compétition (sauf cas d'un forfait d'une gymnaste).

Une gymnaste qui remplacerait une gymnaste blessée au dernier moment, devra obligatoirement s'inscrire au minimum la veille de la compétition auprès de l'entité organisatrice, sinon elle ne pourra entrer dans la composition de l'équipe d'Association ou de Ligue. Cette gymnaste doit respecter l'Art. 34.1.2.

Au 1er tour, les Comités Régionaux fixent les droits d'engagement des gymnastes sachant qu'ils doivent reverser à la Fédération **3.00** euros par gymnaste qualifiée (y compris les dérogées) aux ½ Finales.

Art. 34.3 - Dérogations

Pour une gymnaste engagée en Coupe Espoir, une dérogation peut être accordée pour le 1er tour ou les ½ Finales si cette gymnaste a obtenu au minimum 38 points pour les Benjamines, 39,50 points pour les Minimes, 40 points pour les Cadettes lors des Finales des Coupes Nationales ou lors des Championnats Nationaux Individuels 2019.

Pour une gymnaste engagée en Coupe Senior, une dérogation peut être accordée pour le 1er tour ou les ½ Finales si cette gymnaste a obtenu au minimum 40,50 points lors des Finales des Coupes Nationales ou lors de Championnats Nationaux Individuels 2019

Les demandes doivent :

- ☒ être présentées sur le formulaire fédéral téléchargeable sur le site de la FSCF ou en fin de PF,
- ☒ être accompagnées d'un certificat médical ou d'une lettre explicative,
- ☒ être transmises à la CNGF, dans les 48 heures qui suivent la compétition.

La décision de la CNGF est communiquée à l'association intéressée, au délégué fédéral et aux organisateurs des ½ Finales ou des Finales. Si les demandes n'arrivent pas dans les délais, elles ne pourront être prises en compte.

Les gymnastes ayant demandé une dérogation doivent figurer en fin de palmarès (1er tour ou ½ Finales) et - si nécessaire - apparaître dans la composition des équipes (voir également Art. 34.5 et 35.6).

Une gymnaste dérogée au 1er tour ne peut bénéficier d'une dérogation aux ½ Finales.

Une gymnaste dérogée au 1er tour ou aux ½ Finales participe au tour suivant au même titre qu'une gymnaste qualifiée aux points.

Art. 34.4 - Qualifications

Une gymnaste « qualifiée » est une gymnaste classée individuellement qui obtient le nombre de points suffisant pour participer au tour suivant.

Une gymnaste dérogée a le titre de gymnaste « qualifiée ».

CRITERES DE QUALIFICATION ou de PARTICIPATION

Qualification aux ½ Finales

Voir tableau dans le RESC Coupes Nationales :

https://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/documents/resc-gf-coupes-2021-2022_.pdf

**Pour La CRGF,
GOUIFFES Yann.**